Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Actualités OFS
BFS Aktuell
Attualità UST

13 Protection sociale

Neuchâtel, juillet 2015

Indicateurs de la prévoyance vieillesse

Résultats commentés des indicateurs clés 2012

1 Introduction

Combien de personnes en Suisse sont préretraitées ? Combien reçoivent une prestation du deuxième pilier ? Combien de rentiers continuent de travailler après avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite ? Pour répondre à de telles questions sur les personnes à l'âge de la retraite, l'Office fédéral de la statistique a élaboré un système de quelque 50 indicateurs. Ils considèrent la situation de la population âgée selon plusieurs perspectives et appréhendent entre autres des aspects comme la forme de vie, la santé, le revenu et l'intégration sociale. L'objectif est de mettre à disposition des informations complètes et actualisées régulièrement sur ce groupe de population. Douze indicateurs clés ont été sélectionnés pour saisir globalement le système de prévoyance vieillesse.

Le système des indicateurs de la prévoyance vieillesse a été publié intégralement pour la première fois en 2011, sur la base de données remontant jusqu'en 2008. Parallèlement, la publication «Indicateurs de la prévoyance vieillesse, Résultats des indicateurs clés[1]» a fourni des informations détaillées sur la structure du système d'indicateurs et celle des indicateurs clés. Les premiers résultats actualisés ont été publiés en 2014, avec des données remontant jusqu'en 2012. Cette publication de 2015 présente les résultats les plus récents des indicateurs clés.

Le système d'indicateurs se compose de quatre champs thématiques, subdivisés chacun en deux ou trois thèmes. Chaque thème est décrit à l'aide de cinq indicateurs en moyenne[2]. Comme le montre le tableau 1, chaque champ thématique comporte 3 indicateurs clés résumant le mieux le thème considéré.

T 1 Champs thématiques et indicateurs clés

Champ thématique	Indicateur clé
1 Indicateurs de contexte	1 Rapport de dépendance des personnes âgées
	2 Espérance de vie
	3 Taux de personnes vivant en home médicalisé et en home pour personnes âgées
2 Accès au système de la prévoyance vieillesse	4 Age moyen d'entrée à la retraite
	5 Taux de préretraites
	6 Taux de bénéficiaires de prestations provenant des trois piliers, (pré)retraités
3 Aspects financiers de la prévoyance vieillesse	7 Niveau des rentes, (pré)retraités
	8 Taux de bénéficiaires de prestations complémentaires
	9 Taux d'activité à l'âge proche de la retraite
4 Qualité de vie des personnes âgées	10 Appréciation subjective de sa propre santé
	11 Travail bénévole
	12 Soutien de la part de la famille et des proches

Source: OFS – Indicateurs de la prévoyance vieillesse © OFS, Neuchâtel 2015

[1] Cette publication est disponible en ligne à l'adresse http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=4377

[2] Des informations détaillées sur la structure de ce système d'indicateurs sont présentées dans la publication de 2011.

Le système d'indicateurs complet avec tous les résultats détaillés figure à l'adresse Internet ci-dessous: www.statistique.ch → Thèmes → 13 – Protection sociale → Rapports sur la protection sociale → Prévoyance vieillesse. Les résultats les plus récents des divers indicateurs clés sont décrits ci-après.

2 Indicateurs de contexte

Les indicateurs de contexte fixent un cadre dans le domaine des informations démographiques et des formes de vie des personnes âgées.

Indicateur clé 1: Rapport de dépendance des personnes âgées

Le rapport de dépendance est le rapport entre l'effectif de la population ayant atteint un âge où l'on ne travaille généralement plus et l'effectif de la population en âge de travailler. Il montre que le nombre de personnes âgées augmente en chiffres absolus tout comme la part de ces dernières dans la population totale. Si le rapport de dépendance des personnes âgées est resté relativement stable entre 1980 et 1995 et que le rapport entre population âgée et population active a encore un peu diminué durant cette période, la part de la population âgée n'a cessé de progresser depuis. Le rapport numérique entre personnes âgées de plus de 64 ans et personnes âgées de 20 à 64 ans était de 23,9 sur 100 en 1995; il est passé à 28 sur 100 en 2012. Autrement dit, pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans, il y a 28 personnes âgées de 65 ans et plus. La variante du rapport de dépendance qui considère les personnes à partir de 60 ans a augmenté encore plus fortement et se situe à 40,9 sur 100.

Rapport de dépendance des personnes âgées, trois variantes, 1980–2012 **G 1**

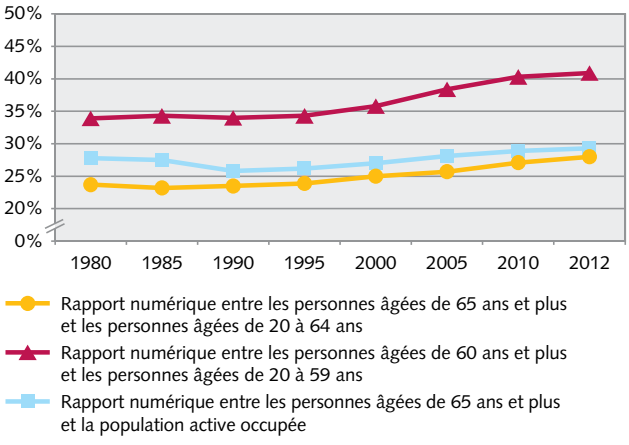

Sources: OFS – SPAO, ESPOP (1980–2005), STATPOP (2010–2012)

© OFS, Neuchâtel 2015

Indicateur clé 2: Espérance de vie

L'espérance de vie en Suisse progresse elle aussi continuellement. Un garçon né en 2012 a une espérance de vie de 80,5 ans, une fille née la même année de 84,7 ans. Ils peuvent escompter vivre en bonne santé pendant respectivement 67,7 ans et 67,9 ans. Un homme âgé de 65 ans en 2012 peut s'attendre à vivre pendant encore 19,1 ans en moyenne, dont 12,5 en bonne santé. Une femme du même âge a en moyenne 22,1 années de vie devant elle, dont 12,9 en bonne santé. L'écart entre hommes et femmes quant à l'espérance de vie diminue et se situe actuellement à 4,2 ans. La différence entre l'espérance de vie totale et l'espérance de vie en bonne santé montre cependant que les hommes de 65 ans en 2012 doivent s'attendre à vivre en «mauvaise santé» pendant 6,6 ans, les femmes du même âge pendant 9,2 ans en moyenne[3].

Espérance de vie à la naissance, au total et en bonne santé
Selon le sexe, 1982–2012 **G 2**

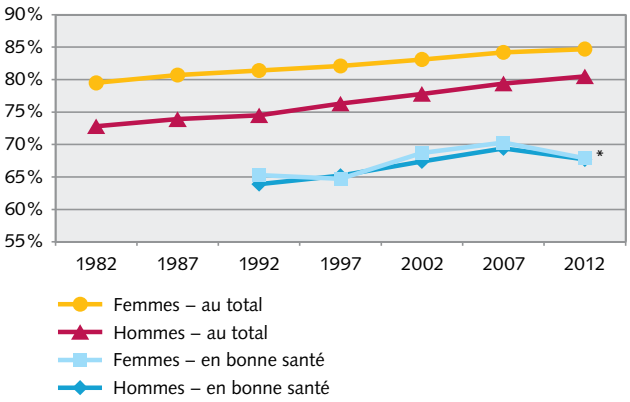

* Les résultats ne sont plus comparables avec ceux des enquêtes précédentes en raison de modifications dans les catégories de réponses

Sources: OFS – ESS, ESPOP, BEVNAT

© OFS, Neuchâtel 2015

[3] Le graphique G 2 présente l'espérance de vie à la naissance. L'espérance de vie à l'âge de 65 ans est considérée dans les tableaux détaillés mis en ligne sur Internet.

Indicateur clé 3: Taux de personnes vivant en home médicalisé et en home pour personnes âgées

La part des personnes vivant dans des homes médicalisés et des homes pour personnes âgées est inférieure à 1% chez les personnes de moins de 70 ans. Elle n'augmente fortement qu'à partir de 80 ans. 12,8% des personnes de 80 à 89 ans et plus de 40% de celles de 90 ans et plus vivent en home médicalisé ou en home pour personnes âgées[4]. On observe ici aussi un net écart entre les sexes: les femmes de 80 ans et plus vivent beaucoup plus souvent dans de telles institutions que leurs homologues masculins. Cette différence tient notamment au fait que les femmes ont une espérance de vie plus longue et que dans les couples, l'homme a souvent quelques années de plus que la femme[5]. Si, à un âge avancé, les hommes sont plutôt encore mariés, les femmes sont plutôt déjà veuves. Plus concrètement: en 2012, 67% des hommes de 80 ans et plus étaient mariés et 24% étaient veufs. La situation est inversée chez les femmes du même groupe d'âges. 24% étaient mariées et 62% déjà veuves. En conséquence, les hommes peuvent être soignés plus longtemps à domicile par leur conjointe ou partenaire.

T 2 Personnes résidant dans un home pour personnes âgées et/ou dans un home médicalisé, en 2012
Selon le groupe d'âges et le sexe, en % de la population de chaque groupe d'âges

Groupes d'âges	Total	Hommes	Femmes
Total	1,1	0,6	1,6
<65	0,1	0,1	0,1
65+	3,6	7,9	6,0
60–69	0,6	0,5	0,6
70–79	2,3	1,9	2,6
80–89	12,8	8,5	15,4
90+	40,4	28,5	44,8

Sources: OFS – SOMED, STATPOP © OFS, Neuchâtel 2015

3 Accès au système de la prévoyance vieillesse

Les indicateurs relevant de ce champ thématique décrivent la situation en matière d'assurances de la population encore active occupée, le passage de la vie active à la retraite et l'accès de la population actuelle des rentiers à des prestations de vieillesse.

Indicateur clé 4: Age moyen d'entrée à la retraite

L'entrée à la retraite marque la fin de la vie active et le début de la perception de prestations de la prévoyance vieillesse. Le passage à la retraite peut se faire de manière variée, par ex. en abaissant progressivement le taux d'occupation et/ou en percevant de manière échelonnée des prestations de différents piliers du système de la prévoyance vieillesse[6]. Compte tenu des possibilités de prendre une retraite anticipée, la question se pose de savoir à partir de quand les personnes passent effectivement à la retraite. Le graphique G 3 montre l'âge moyen de la retraite selon l'année de naissance et le sexe. Il s'agit de l'âge de la retraite indiqué par les personnes interrogées ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite, qu'elles touchent une rente ou qu'elles exercent encore une activité professionnelle (autoévaluation).[7] L'âge moyen d'entrée à la retraite se situait à environ 61,5 ans pour les femmes nées au plus tard en 1938. Suite aux deux derniers relèvements de l'âge ordinaire de la retraite des femmes, il est passé depuis lors à près de 63 ans[8]. Pour les femmes nées en 1947/48, la retraite commence à partir de 63,1 ans[9] en moyenne. Chez les hommes, l'âge moyen d'entrée à la retraite est en revanche resté assez stable, se situant dans une étroite fourchette allant de 63,1 à 63,7 ans.

Age moyen de la retraite
Selon l'année de naissance et le sexe **G 3**

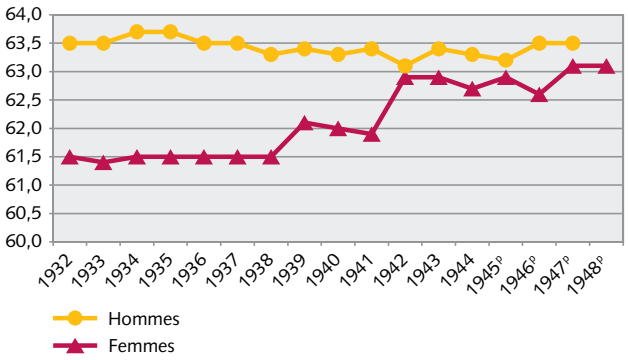

p valeurs provisoires

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) © OFS, Neuchâtel 2015

[4] La grande majorité des institutions sont des homes médicalisés. Seul 1% sont des maisons pour personnes âgées.

[5] Dans quelque 70% des couples mariés, l'homme est plus âgé que la femme. Dans ce cas, la différence d'âge moyenne était de 6 ans en 2012. Dans les couples où la femme est plus âgée que l'homme, cette différence atteignait 4 ans en moyenne.

[6] L'âge légal auquel une personne a droit à une rente AVS ordinaire se situe en Suisse à 65 ans pour les hommes et à 64 ans pour les femmes.

[7] Il s'agit ici de rentiers de 70 ans ou moins ayant cessé leur activité professionnelle au plus tôt à 50 ans.

[8] L'âge ordinaire de la retraite pour les femmes a été relevé de 62 à 63 ans en 2001, puis de 63 à 64 ans en 2005.

[9] Valeurs provisoires.

Indicateur clé 5: Taux de préretraites

En sus de l'âge effectif d'entrée à la retraite, il est intéressant de savoir quel est le pourcentage de personnes prenant une retraite anticipée. Dans le système d'indicateurs de la prévoyance vieillesse, une personne est considérée comme préretraitée si elle touche des prestations provenant du système de prévoyance vieillesse sans avoir encore atteint l'âge ordinaire de la retraite. De plus, on considère, à titre de comparaison, les préretraités en fonction de l'autoévaluation et en fonction de l'abandon de la vie active[10].

29% des personnes qui sont à 5 ans ou moins de l'âge ordinaire de la retraite touchent des prestations d'un des trois piliers; 31% chez les hommes et 26% chez les femmes. 28% des personnes de ce groupe d'âges, plus précisément 27% des hommes et 29% des femmes, ont déjà cessé d'exercer une activité professionnelle. Cependant seuls 22% des personnes de cette classe d'âges (25% des hommes et 19% des femmes) déclarent être en préretraite, ce qui souligne le caractère subjectif de l'«autoévaluation». Plus le niveau de formation est élevé, plus la probabilité d'une perception anticipée de prestations est grande (24% pour le degré secondaire I contre 31% pour le degré tertiaire)[11]. La probabilité d'une sortie anticipée du marché du travail diminue cependant à mesure que le niveau de formation s'élève (35% pour le degré secondaire I contre 23% pour le tertiaire). Plus on s'approche de l'âge ordinaire de la retraite, plus la probabilité d'être préretraité augmente, et ce indépendamment de la définition retenue. Ainsi, une année avant l'âge ordinaire de la retraite, une personne sur deux touche des prestations provenant du système de prévoyance vieillesse. Près de 45% des personnes ont à cet âge déjà cessé d'exercer une activité professionnelle.

Taux de préretraites, trois variantes, en 2012
Personnes étant à 5 ans ou moins de l'âge ordinaire de la retraite **G 4**

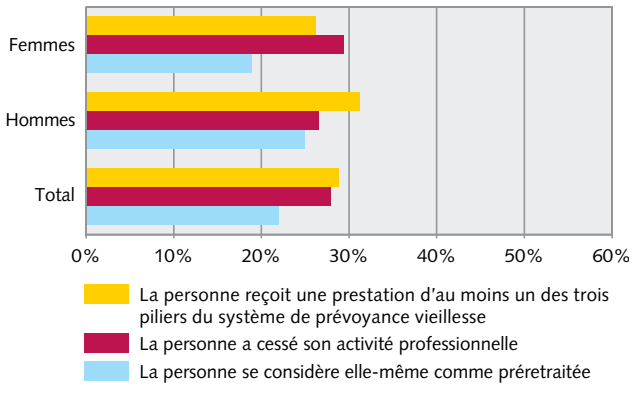

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) © OFS, Neuchâtel 2015

[10] Un autre critère retenu est qu'une personne ne peut être considérée comme préretraitée que si elle a exercé une activité professionnelle au moins jusqu'à 50 ans.

[11] Le degré secondaire I correspond à une formation à ce degré, le degré tertiaire à une formation au niveau d'une haute école.

Indicateur clé 6: Taux de bénéficiaires de prestations provenant des trois piliers, (pré)retraités

Dans le système d'indicateurs de la prévoyance vieillesse, les rentiers sont définis comme des personnes qui touchent des prestations provenant du système de prévoyance vieillesse en ayant déjà atteint l'âge ordinaire de la retraite. Cette définition est formulée par analogie à celle des préretraités[12]. Le tableau T3 montre que presque tous les rentiers touchent un versement de l'AVS[13]. Près de 67% des rentiers jusqu'à 5 ans après l'âge ordinaire de la retraite reçoivent une prestation de la prévoyance professionnelle. 21% d'entre eux ont bénéficié exclusivement d'un versement de capital, 63% uniquement d'une rente et près de 17% à la fois d'un versement de capital et d'une rente. Quelque 28% des rentiers touchent une prestation du pilier 3a. Si les disparités entre les sexes sont minimes au niveau des prestations de l'AVS, elles sont bien plus marquées pour les prestations des deux autres piliers, ce qui s'explique principalement par le fait que les femmes suivent des trajectoires professionnelles différentes de celles des hommes. Les femmes qui ont renoncé à exercer une activité professionnelle pour assumer par exemple des obligations familiales ou qui ont travaillé pour un salaire inférieur au seuil d'entrée dans la LPP[14] n'ont pas eu la possibilité d'accumuler un capital pour leur vieux jours[15].

T 3 Bénéficiaires d'un versement des trois piliers du système de la prévoyance vieillesse, en 2012
Part des bénéficiaires en % de tous les retraités jusqu'à 5 ans après l'âge ordinaire de la retraite

	Total	Hommes	Femmes
Versement d'une rente AVS	98,5	98,3	98,7
Versement de la prévoyance professionnelle	66,8	77,6	57,7
Versement du pilier 3a	27,7	33,9	22,3

Seules les prestations dans le cadre du passage à la retraite sont prises en compte.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) © OFS, Neuchâtel 2015

Près de 18% des personnes préretraitées financent leurs besoins, exclusivement ou entre autres, par le biais d'un versement anticipé de l'AVS (cf. T4). 44% touchent une rente-pont. On relève ici de nettes différences entre les sexes. Si 53% des hommes bénéficient d'une telle rente, les femmes ne sont que 33% à être dans ce cas. Les personnes préretraitées financent leur retraite anticipée le plus souvent par le biais de la prévoyance professionnelle. 73% recourent à cette possibilité. 62% reçoivent uniquement

[12] Presque toutes les personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite font partie des rentiers.

[13] AVS: assurance-vieillesse et survivants

[14] LPP: Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité; PP: prévoyance professionnelle

[15] Font exception les femmes qui s'assurent volontairement ou qui travaillent auprès d'un employeur qui assure aussi ses salariés dont le revenu est inférieur au seuil d'entrée.

une rente, 19% seulement un versement de capital et 19% à la fois une rente et un versement de capital. 27% des préretraités touchent une prestation du pilier 3a. Les disparités entre les sexes sont nettement plus faibles chez les préretraités que chez les rentiers ordinaires. Cela tient au fait que l'on ne considère ici par définition que les femmes recevant au moins une prestation du système de prévoyance vieillesse et qui ont donc généralement été actives occupées dans le passé. Les femmes du même âge qui n'ont jamais été actives occupées et n'ont encore aucun droit à une prestation ne font pas partie de l'univers de base. Une fois l'âge ordinaire de la retraite atteint, ces femmes ont en général droit à une rente AVS et font donc partie du groupe des rentiers ordinaires.

T 4 Bénéficiaires d'un versement des trois piliers du système de la prévoyance vieillesse, en 2012
Part des bénéficiaires en % de tous les préretraités jusqu'à 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite

	Total	Hommes	Femmes
Versement anticipé d'une rente AVS[1]	17,6	(15,7)	(19,9)
Versement d'une rente-pont	43,7	53,2	32,9
Versement de la prévoyance professionnelle	73,3	75,1	71,2
Versement du pilier 3a	27,2	27,0	27,3

[1] Seulement des préretraités jusqu'à deux ans avant l'âge ordinaire de retraite selon l'AVS
(chiffre): Fiabilité statistique relative

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)
© OFS, Neuchâtel 2015

4 Aspects financiers de la prévoyance vieillesse

Les indicateurs de ce champ thématique portent sur les composantes du revenu des rentiers ainsi que l'activité professionnelle après l'âge ordinaire de la retraite, qu'elle soit exercée par nécessité financière ou par choix personnel.

Indicateur clé 7: Niveau des rentes, (pré)retraités

La valeur médiane des rentes AVS[16] annuelles pour des bénéficiaires étant à 5 ans ou moins de l'âge ordinaire de la retraite se monte à 21'000 francs, celle des prestations de la prévoyance professionnelle atteint 24'000 francs. Si la différence entre hommes et femmes dans les rentes AVS est minime, il en va autrement dans la prévoyance professionnelle. La médiane des rentes de la prévoyance professionnelle se situe à 31'000 francs pour les hommes et à 16'700 francs pour les femmes. L'écart est encore plus important en ce qui concerne les prestations en capital du deuxième pilier. La médiane atteint 150'000 francs pour les hommes, contre 50'000 francs pour les femmes. L'écart est un peu plus faible dans les prestations en capital du pilier 3a (hommes: 70'000 francs, femmes: 50'000 francs).

T 5 Niveau des versements des trois piliers du système de la prévoyance vieillesse, en 2012
Retraités jusqu'à 5 ans après l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS, en valeurs médianes annuellement en francs

	Total	Hommes	Femmes
Rentes			
Rente AVS[1]	21 000	21 600	21 000
Rente PP	24 000	30 900	16 700
Versement de capital			
Capital de la PP	90 000	150 000	50 000
Capital du pilier 3a	60 000	70 000	50 000

[1] Y compris prestations complémentaires et allocations pour impotents

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)
© OFS, Neuchâtel 2015

Les disparités entre hommes et femmes quant au montant des prestations sont principalement dues à des différences dans leurs parcours professionnels, comme celles observées dans les taux de bénéficiaires de prestations provenant des trois piliers. Lors de la fondation d'une famille, il arrive souvent que les femmes cessent ou diminuent leur activité professionnelle. Comme l'indicateur clé 6 (taux de bénéficiaires de rentes) le montre, cette parenthèse familiale se traduit chez les femmes par un taux plus faible de bénéficiaires de prestations provenant du 2e pilier et du pilier 3a. Pour les femmes touchant des prestations, le niveau de ces dernières est plus bas que chez les hommes, en particulier pour le 2e pilier, qui est directement corrélé avec le montant du revenu de l'activité professionnelle. Dans ce contexte, il convient aussi de tenir compte des interdépendances financières au sein du ménage ou du couple. Les femmes qui ne reçoivent aucune prestation de la caisse de pensions et/ou du pilier 3a ou qui bénéficient de prestations peu importantes peuvent couvrir leurs besoins financiers par le biais des prestations de leur conjoint ou partenaire.

T 6 Niveau des versements des trois piliers du système de la prévoyance vieillesse, en 2012
Préretraités jusqu'à 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS, en valeurs médiane annuellement en francs

	Total	Hommes	Femmes
Rentes			
Rente anticipée AVS	21 000	24 000	20 400
Rente PP	28 800	36 000	20 000
Rente-pont	23 200	24 000	18 000
Versement de capital			
Capital de la PP	84 000	170 000	45 000
Capital du pilier 3a	60 000	60 000	60 000

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)
© OFS, Neuchâtel 2015

[16] Les chiffres incluent les prestations complémentaires et les allocations pour impotents.

Le tableau T6 présente les valeurs médianes des prestations de vieillesse que touchent les femmes et les hommes en préretraite. La valeur médiane des rentes AVS anticipées versées se monte à 21'000 francs. Les hommes reçoivent une rente annuelle un peu plus élevée (24'000 francs) que celle des femmes. La valeur médiane de la rente de la prévoyance professionnelle atteint près de 29'000 francs et est ainsi supérieure de presque 5000 francs à la rente médiane des rentiers ordinaires. Les disparités entre les sexes sont ici aussi marquées. Les hommes perçoivent une rente médiane de 36'000 francs, soit presque deux fois plus élevée que celle des femmes (20'000 francs). Une partie des préretraités bénéficient d'une rente-pont, qui atteint une médiane de 23'200 francs et qui est un peu plus élevée pour les hommes que pour les femmes. La médiane des prestations en capital de la prévoyance professionnelle et du pilier 3a des préretraités se monte à peu près au même niveau que celle observée pour les rentiers.

Indicateur clé 8: Taux de bénéficiaires de prestations complémentaires

Le taux de prestations complémentaires (taux de PC) est un indicateur du combat contre la pauvreté des personnes âgées. Rapporté à tous les rentiers de vieillesse de 65 ans et plus, ce taux se monte à 12,3%. On note des différences importantes entre les sexes. Si 9,0% des hommes de 65 ans et plus touchent des PC, les femmes de cette classe d'âges sont 14,8% à être dans ce cas. Les différences en fonction de l'âge sont tout aussi nettes. Les jeunes rentiers touchent moins souvent des PC que les rentiers plus âgés. Ce taux grimpe à près de 30% chez les personnes de 90 ans et plus; 18,7% sont des hommes et 33,6% des femmes.

T7 Taux de bénéficiaires de prestations complémentaires, en 2012
En % des rentiers de l'AVS

Age	65+	65–69	70–79	80–89	90+
Total	12,3	8,1	10,9	16,8	29,5
Hommes	9,0	7,0	8,6	11,8	18,7
Femmes	14,8	9,1	12,7	19,7	33,6

Sources: OFS – SOMED, STATPOP; OFAS – Statistique des prestations complémentaires

© OFS, Neuchâtel 2015

Si l'on considère le taux de PC selon le mode de logement des bénéficiaires, les différences sont considérables: le taux de PC des rentiers vivant à la maison est un peu plus faible que le taux global et il s'accroît un peu avec l'âge. Le taux de PC des personnes vivant en home est en revanche bien plus élevé. Environ 56% de ces rentiers reçoivent des prestations complémentaires[17].

[17] Vous trouverez des informations plus complètes à ce sujet dans les tableaux détaillés du système d'indicateurs.

Indicateur clé 9: Taux d'activité à l'âge proche de la retraite

La flexibilisation du passage à la retraite ne fait pas qu'entraîner une réduction progressive de l'activité professionnelle dans les années précédant l'âge de la retraite, mais elle permet aussi à des personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite de continuer à exercer une activité lucrative. Le graphique suivant présente les taux d'activité en 2012 des hommes et des femmes dans les cinq années avant et après l'âge ordinaire de la retraite[18].

62% des personnes qui sont à 5 ans ou moins de l'âge ordinaire de la retraite sont encore actives occupées; 67% sont des hommes et 57% des femmes. 73% des personnes ne touchant pas de prestations de vieillesse exercent une activité lucrative. Parmi les personnes préretraitées, qui touchent donc déjà des prestations de vieillesse, 32% travaillent encore. 21% des rentiers travaillent eux aussi encore 5 ans ou moins après l'âge ordinaire de la retraite; 24% sont des hommes et 17% des femmes.

Des analyses détaillées montrent que les personnes continuant à travailler après l'âge légal de la retraite sont avant tout des indépendants et d'anciens employés se mettant à leur compte. Près d'une personne sur deux travaillant encore à l'âge légal de la retraite et cinq ans plus tard sont des indépendants. Parmi les personnes non préretraitées dans les cinq années avant l'âge ordinaire de la retraite, la part des indépendants atteint près de 22%.

Taux d'activité, en 2012
Part des personnes actives occupées dont l'âge se situe 5 ans avant ou 5 ans après l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS **G 5**

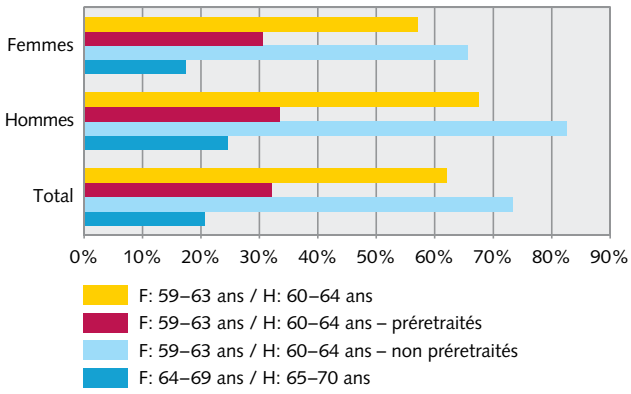

F: femmes; H: hommes

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS, Neuchâtel 2015

[18] Sont considérées comme personnes actives occupées selon l'ESPA celles qui ont travaillé contre rémunération pendant au moins une heure la semaine de référence de l'enquête, que ce soit à titre d'indépendant ou à titre de salarié.

5 Qualité de vie des personnes âgées

Le passage à la retraite et la situation financière sont des thèmes importants chez les personnes âgées. La qualité de vie, influencée par des facteurs comme la santé et la participation à la vie sociale, est tout aussi importante.

Indicateur clé 10: Appréciation subjective de sa propre santé

L'état de santé auto-évalué renseigne sur l'impression personnelle et purement subjective du propre état de santé. L'estimation de ce dernier repose sur une combinaison d'expériences et d'attitudes individuelles et exprime une (in)satisfaction dans ce domaine. La part des personnes estimant que leur état de santé est bon ou très bon diminue avec l'âge, ce qui n'a rien de surprenant. Si 76,3% des 55 à 64 ans entrent dans cette catégorie, cette part tombe à 62,3% pour les personnes de plus de 74 ans.

A l'autre bout de l'échelle, la part des personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé progresse à 8,0% chez les personnes de cette dernière classe d'âges. Les hommes évaluent leur état de santé plus positivement que les femmes dans toutes les classes d'âges, sauf dans celle des 55 à 64 ans.

Etat de santé auto-évalué, en 2012
En % du groupe d'âges correspondant **G 6**

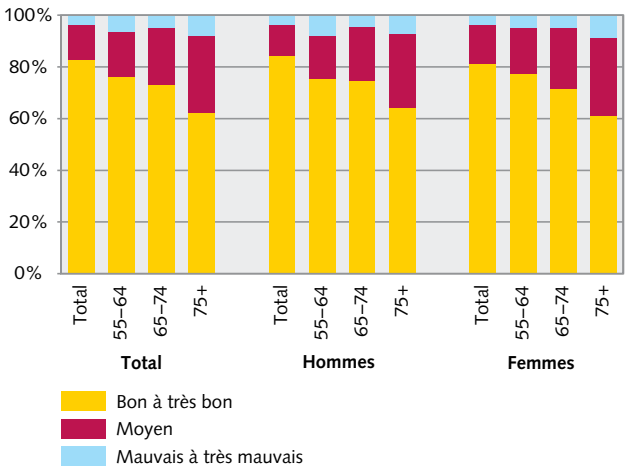

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) © OFS, Neuchâtel 2015

Indicateur clé 11: Travail bénévole

Le travail bénévole institutionnalisé englobe les activités bénévoles et honorifiques dans des sociétés et des organisations. Une personne de 15 ans et plus sur cinq indique exercer une activité bénévole institutionnalisée, la part des hommes étant ici plus élevée que celle des femmes, pour toutes les classes d'âges. La part des personnes accomplissant un travail bénévole institutionnalisé est supérieure à la moyenne chez les personnes de 40 à 54 ans, et elle diminue ensuite lentement avec l'âge et très nettement à partir de 75 ans.

Travail bénévole, en 2013
Part en % de chaque groupe de population **G 7**

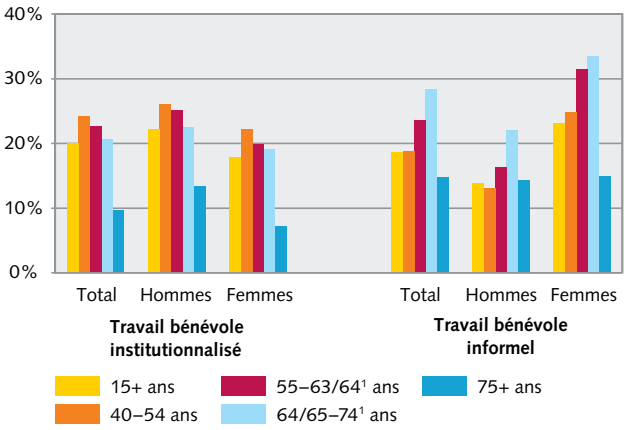

[1] Le premier chiffre se réfère toujours aux femmes, le second aux hommes.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) © OFS, Neuchâtel 2015

Près d'une personne de 15 ans et plus sur cinq est engagée dans le travail bénévole informel, en fournissant des prestations d'aide personnelles en faveur de parents et de proches. Les femmes sont ici nettement plus actives que les hommes (23,2% contre 13,8%). Pour les deux sexes, la part des personnes accomplissant un travail bénévole informel est la plus élevée chez les 64/65–74 ans; une femme sur trois de cette classe d'âges est active dans ce type de bénévolat. Le taux de participation diminue fortement à partir de 75 ans. La garde d'enfants en faveur de parents est l'activité bénévole informelle la plus souvent pratiquée par les personnes de ces classes d'âges. Parmi les 64/65–74 ans, un peu plus d'une femme sur cinq et un homme sur huit gardent des enfants de proches parents. Outre les disparités entre les sexes, on observe aussi une nette différence selon le niveau de formation: plus celui-ci est élevé, plus la part des personnes accomplissant un travail bénévole est importante, que ce travail soit institutionnalisé ou informel.

Indicateur clé 12: Soutien de la part de la famille et des proches

Si l'indicateur précédent portait sur le travail bénévole fourni par la population âgée, le présent indicateur s'intéresse à la part des personnes âgées sollicitant de l'aide. Il s'agit de l'aide reçue pour des raisons de santé au cours des sept derniers jours.

Près de 5% des 55 à 64 ans et 3,2% des 65 à 75 ans reçoivent une aide. Ce pourcentage grimpe nettement à partir de l'âge de 75 ans, mais la progression diffère selon le sexe: si 12,4% des femmes reçoivent une aide pour des raisons de santé, seuls 7,5% des hommes sont dans ce cas. Cette différence s'explique avant tout par l'espérance de vie plus longue des femmes et, partant, par le nombre plus élevé de femmes dans la population très âgée. Par ailleurs, les hommes à partir de 75 ans reçoivent deux fois plus souvent de l'aide de la part de leur conjointe ou partenaire que les femmes du même âge n'en reçoivent de la part de leur conjoint ou partenaire.

Soutien par la famille et les proches, en 2012
En % du groupe d'âges correspondant, selon le sexe **G 8**

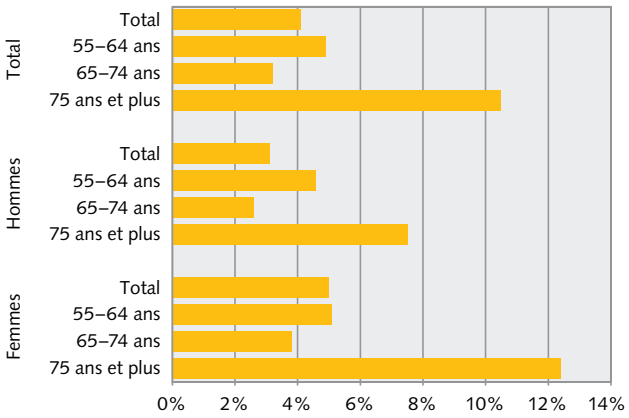

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS, Neuchâtel 2015

Impressum

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Conception, rédaction: Olivia Huguenin, Section Analyses sociales

Layout: DIAM, Prepress/Print

Traductions: Services linguistiques OFS, **langues:** disponible comme fichier PDF (ou sous forme imprimée) en allemand, en français et en italien

Renseignements: Office fédéral de la statistique, Section Analyses sociales, Olivia Huguenin, tél. 058 463 64 21, olivia.huguenin@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 1533-1200, gratuit

Commandes: tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch